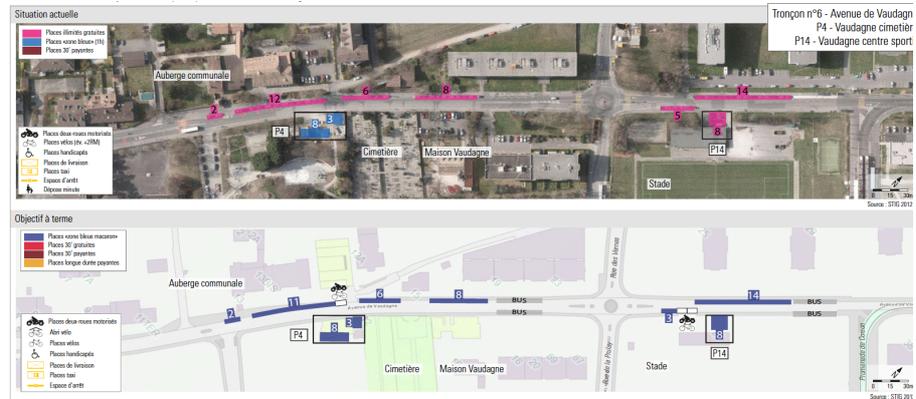




## Commune de Meyrin

### Un concept de stationnement spécifique pour une commune de couronne urbaine



#### Fiche d'intervention pour la mise en œuvre de la nouvelle réglementation sur un tronçon de voirie

La commune de Meyrin (21 000 habitants) a souhaité définir une politique de gestion du stationnement public (voirie et parkings) sur l'ensemble de son territoire, offre jusqu'ici principalement constituée de places gratuites et sans limitation de durée.

En effet, l'évolution des pratiques de mobilité suite à l'arrivée du tramway, la pression des pendulaires des communes périphériques se rabattant sur le tramway, celle des voyageurs venant stationner dans les quartiers situés à proximité de l'Aéroport de Genève, ou encore la sous-utilisation des parkings souterrains par les habitants préférant stationner sur rue, ceci dans un contexte de forte croissance démographique, ont amené à prendre conscience de la nécessité d'une réglementation globale et adaptée du stationnement public.

A cette fin, RR&A a mené des études visant à :

- ▶ établir un diagnostic et identifier les scénarios envisageables,
- ▶ définir la politique globale de stationnement à l'échelle communale,
- ▶ décliner en détail les mesures pour l'ensemble des voiries et parkings,
- ▶ assurer un suivi de la mise en oeuvre des mesures.

La démarche a débuté par une analyse affinée de l'offre existante, de son utilisation et du contexte particulier de la commune, en vue d'appréhender correctement les problématiques à prendre en compte, et d'identifier et évaluer les diverses options réglementaires envisageables. Des scénarios ont été mis en discussion de manière ouverte (élus, acteurs économiques, groupes d'intérêts, communes voisines, services de l'Etat), afin de s'assurer d'une large adhésion et de permettre une prise en compte fine des attentes et préoccupations.

Le scénario retenu par les autorités communales a ensuite été approfondi et précisé en adéquation avec les besoins de chaque catégorie d'utilisateurs, en vue d'aboutir à un concept global cohérent.

Les mesures ont été détaillées sous forme de fiches d'intervention par secteur et selon un phasage permettant de tenir compte des autres opérations menées sur le territoire communal : évolution du schéma de circulation suite à l'arrivée du tramway, mise en place de zones 30, nouveau quartier des Vergers, création de points de collecte des déchets, etc. L'opportunité a été saisie d'améliorer l'offre de parcage pour les vélos et les motos-scooters, ainsi que les possibilités de déposer à proximité des équipements et des arrêts de tramway.

Le suivi de l'impact des mesures mises en oeuvre a été assuré au moyen de relevés de terrain périodiques (avant, puis 3/6/12 mois après la mise en oeuvre).

**Etude globale de stationnement  
sur la commune de Meyrin  
(définition, mise en oeuvre  
et suivi)**

**Maître d'ouvrage**  
Commune de Meyrin